

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 octobre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 5
 Votants : 34

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 24/10/2018 et publication du 24/10/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre à 18h00 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Pierre GUICHON à Guy-Michel CHAUVEAU, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Carine MENAGE à Laurent HUBERT, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE.

M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h20. Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h25. M. François BOUSSARD est arrivé à 18h38. Ils n'ont pas participé aux délibérations.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Président.

Trésor public :
 Nicolas MARTIN.

Assistaient aussi à la réunion :

Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D02_22_10_2018 : Mandats spéciaux des élus

Le Président propose au Conseil syndical d'attribuer un mandat spécial au 1^{er} représentant du Pays, le Président, et à chaque vice-président afin de représenter le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural dans les instances auxquelles il adhère, les congrès, visites et manifestations diverses organisées hors territoire dans leur domaine de compétence et en lien avec les actions du pays. Ils pourront de ce fait bénéficier

du remboursement de leurs frais de déplacement et de mission selon le barème des fonctionnaires d'État du Ministère de l'intérieur envoyés en mission.

Un mandat spécial est donc attribué au :

- Président, premier représentant du Pays et en charge des Ressources Humaines, des Finances et de la Communication,
- Vice-président en charge des politiques contractuelles,
- Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire et du SIG,
- Vice-président en charge de l'Énergie et du Climat,
- Vice-président en charge de la Culture et du Patrimoine,
- Vice-président en charge des Circuits courts de proximité.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve la proposition du Président relative aux mandats spéciaux des élus.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.